SANTÉ

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

Personnel

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

Décision du 14 novembre 2014 désignant les administrateurs provisoires du centre hospitalier de Chauny

NOR : *AFSH1430879S*

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,

Vu le code de la santé publique, notamment son article L. 6143-3-1 ;

Vu l'arrêté DH n° 343-2014 du directeur général de l'agence régionale de santé de Picardie du 6 novembre 2014 relatif au placement sous administration provisoire du centre hospitalier de Chauny ;

Vu l'arrêté DH n° 447-2014 du directeur général de l'agence régionale de santé de Picardie du 13 novembre 2014 modifiant l'arrêté DH n° 343-2014 du directeur général de l'agence régionale de santé de Picardie du 6 novembre 2014 relatif au placement sous administration provisoire du centre hospitalier de Chauny,

Décide :

Article 1er

Mme Sophie ALBERT-SZERMAN, directrice d'hôpital, et M. Éric SIMON, directeur d'hôpital, sont désignés pour assurer l'administration provisoire du centre hospitalier de Chauny pour une durée de douze mois à compter du 19 novembre 2014.

Article 2

Pendant la période de l'administration provisoire, mentionnée à l'article 1er de la présente décision, les attributions de directeur de l'établissement sont assurées par Mme Sophie ALBERT-SZERMAN, directrice d'hôpital. En cas d'empêchement, ses attributions sont assurées par M. Éric SIMON, directeur d'hôpital.

Article 3

La présente décision est notifiée au président du conseil de surveillance et au directeur du centre hospitalier de Chauny ainsi qu'au directeur général de l'agence régionale de santé de Picardie.

Article 4

La présente décision entrera en vigueur le 19 novembre 2014 et sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes.

Fait le 14 novembre 2014.

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur général de l'offre de soins,
J. Debeaupuis